

Le Directeur

Paris, le 11 avril 2022

Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 452-3, D452-8 et D452-11 ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le décret du 02 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier Brochet, en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Daniel Pestourie en qualité de chef d'établissement du Lycée Chateaubriand de Rome(Italie) à compter du 1er janvier 2021 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur Daniel Pestourie est autorisé à signer le marché pour la fourniture en location d'une structure préfabriquée à usage scolaire, sur le site de la Villa Strohl Fern (adresse : via di Villa Ruffo 31 – 00196 Rome), avec l'entreprise PREFABBRICATI FERROCOSTRUZIONI S.R.L. (adresse : via S. Giacomo 133 - 30026 Portogruara (province de VENISE) pour un montant de **244 117,90€ HT soit 297 823,84 € TTC**.

Article 2 : Le chef d'établissement du lycée Chateaubriand à Rome est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement et sur son site internet.

Olivier Brochet



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr